ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
17, 18 ET 19 JUILLET 2012, TORONTO (ONTARIO) Résolution n° 28/2012

TITRE:	Assemblée extraordinaire sur l'éducation des Premières Nations
OBJET:	Éducation
PROPOSEUR(E):	William K. Montour, Chef, Six Nations du territoire de Grand River, Ont.
COPROPOSEUR(E):	Gilbert Whiteduck, Chef, Kitigan Zibie Anishinabeg, Qué.
DÉCISION:	Adoptée à l'unanimité

ATTENDU QUE:

A. Le droit des Premières Nations à l'éducation est un droit inhérent ancestral et issu de traités, reconnu et affirmé à l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982.*

B. Le contrôle par les Premières Nations de l'éducation des Premières Nations est une priorité nationale pour les Premières Nations.

C. Les Premières Nations de tout le pays veulent se réunir pour discuter de l'éducation des Premières Nations et de la voie à suivre pour nos apprenants et nos communautés;

POUR CES MOTIFS, les Chefs en assemblée:

1. Enjoignent l'Assemblée des Premières Nations d'organiser une Assemblée extraordinaire sur l'éducation des Premières Nations d'ici le mois d'octobre 2012.
2. Enjoignent le Comité des Chefs sur l'éducation (CCE) et le Conseil national indien de l'éducation (CNIE) d'entamer immédiatement les préparatifs de cette Assemblée extraordinaire.
3. Demandent aux membres du Comité exécutif national d'assurer la pleine participation du CCE et du CNIE.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 19e jour de juillet 2012 à Toronto (Ontario)

SHAWN A-IN-CHUT ATLEO, CHEF NATIONAL